

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 14 décembre 2021

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 Phase 1 Énergir & Hydro-Québec – Demande relative aux  
mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments /  
DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS PAR LE ROÉÉ  
n/d : 1001-141**

---

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose deux documents (**C-ROÉÉ-0009 et C-ROÉÉ-0010**) auxquels il entend référer dans le cadre du dossier en rubrique.

Le 20 septembre 2021, Hydro-Québec et Énergir ont formulé une demande conjointe à la Régie relative au déploiement de la biénergie électricité – gaz naturel auprès d'une partie de la clientèle résidentielle d'Énergir pour le chauffage des espaces et de l'eau et pour les nouveaux bâtiments<sup>1</sup>.

En arrière-plan de ce dossier, Hydro-Québec a déjà indiqué, dans le cadre de l'étude du Plan d'approvisionnement 2020-2029 encore en cours, son choix de ne pas développer une offre de biénergie électricité – gaz naturel pour les nouveaux bâtiments suite aux conclusions d'un projet de démonstration technologique et commerciale. La raison principale ayant poussé Hydro-Québec à ne pas développer une telle offre était les coûts importants engendrés en comparaison avec les gains potentiels et en comparaison avec les nouvelles solutions disponibles « présentant un meilleur rapport coûts/bénéfices (par

---

<sup>1</sup> B-0030, p. 8.

exemple, la domotique) en plus d'autres avantages pour les clients tout en offrant un potentiel d'effacement important au Distributeur »<sup>2</sup>.

Ce projet-pilote a été réalisé par Écohabitation, l'un des huit groupes membres du ROÉÉ, et s'est conclu par un rapport final, daté de 2019, faisant état des résultats. Le ROÉÉ fait valoir que ce rapport pourrait s'avérer d'une grande utilité pour la Régie dans l'étude des sujets qu'elle a retenus dans sa décision [D-2021-138](#)<sup>3</sup>.

C'est pourquoi le ROÉÉ dépose au présent dossier la pièce B-0017 du dossier R-4110-2019 et le rapport préparé par Écohabitation, préalablement au dépôt de sa preuve due pour le 6 janvier prochain, afin que la Régie et les intervenants puissent en bénéficier dès à présent.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Gabrielle Champigny*

Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

cc. (par courriel) :

M<sup>es</sup> Joëlle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec

M<sup>es</sup> Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau, Énergir, s.e.c.

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, Coordination ROÉÉ

---

<sup>2</sup> R-4110-2019, B-0017, p. 11.

<sup>3</sup> Par. 58.